



MAIRIE DE JEUXEY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal de JEUXEY, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20H00 au nombre prescrit par la loi, à la mairie de JEUXEY, sous la présidence de monsieur Oreste TIMOTEO.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal du 31 mai 2024.

- **COMPTABILITÉ – MODIFICATION DE LA RÉGIE CANTINE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRES**

Le maire de Jeuxy informe que le régisseur de la régie périscolaire rencontre des problèmes car le plafond de cette régie est atteint très rapidement, obligeant ce dernier à effectuer des démarches administratives récurrentes et contraignantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à rehausser le plafond de la régie

- **COMPTABILITÉ - DELEGATION DE POUVOIR POUR DECIDER DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Le maire de Jeuxy, expose qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à monsieur le maire une délégation supplémentaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de charger le maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal, de prononcer les décisions d'admission en non-valeur pour les créances inférieures à 100€.

- **COMPTABILITÉ – ADMISSION DE CRÉANCES EN NON VALEUR**

Le maire de Jeuxy, rappelle, que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2024, et inscrit une provision de 2485€ au compte 681 chapitre 68.

- **SUBVENTIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le maire de Jeuxy, informe le conseil municipal que la MAM « Bulles d'éveil et rayons de soleil » est confrontée à des factures énergétiques importantes, compromettant l'avenir de son activité.

Considérant que cette MAM représente une part considérable des solutions de gardes d'enfants sur la commune et que le maintien de son activité est d'un intérêt général, que cette MAM occupe actuellement un logement communal dont l'isolation énergétique n'est pas optimisée, et qu'elle est actuellement touchée par la crise énergétique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à la MAM « Bulles d'éveil et rayons de soleil » le montant qui avait été prévu à la ligne « Reserve pour subvention supplémentaire », soit 800,00€ pour l'exercice budgétaire 2024, et s'engage à mener une réflexion sur la rénovation énergétique du bâtiment communal.

- **MÉDIATHÈQUE – DÉSHÉBAGE DE COLLECTION 2023**

Le maire de Jeuxey, rappelle que pour proposer des documents de qualité, et adaptés aux usagers, la bibliothèque est amenée régulièrement à effectuer un état des lieux des collections. L'objectif étant de proposer au public des collections attractives, pertinentes et actualisées.

Le maire de Jeuxey, présente l'édition du pilon concernant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide le maire à faire don des documents invendus présents au grenier de la médiathèque ou figurant sur le pilon précédemment présenté à des institutions et associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale, ou de santé et à passer tous les actes à cet effet. Les documents restants seront détruits.

- **SUBVENTIONS – PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ET AUX JEUNES DE MOINS DE 26 ANS**

Le maire de Jeuxey, rappelle la délibération n° 40/2022, concernant la prise en charge financière par la commune en matière de transport scolaire des jeunes collégiens et lycéens résidant à Jeuxey, et informe que depuis le 1^{er} septembre 2024 les différents types de forfaits ont évolués,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une aide de 99€ pour les collégiens, lycéens, et jeunes de moins de 26 ans, pour l'obtention d'un pass scolaire ou d'un pass Booje.

- **RH – CDG88 - CONVENTION GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES**

Le maire de Jeuxey, informe que conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le conseil municipal, décide de conventionner avec le CDG88 et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

- **URBANISME – ENVIRONNEMENT – LOI APER – RECTIFICATION**

Le maire de Jeuxey, rappelle la délibération n°50/2023 du 15 décembre 2023 portant sur les identifications des zones d'accélération d'énergies renouvelables en lien avec la loi APER, et **précise** qu'il y'a lieu d'annuler et de remplacer certaines lignes en annexe qui comportaient des erreurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte la rectification de 2 parcelles ayant une erreur de libellé, la suppression de 4 parcelles, et l'ajout d'une parcelle.

- **URBANISME – CAE – MUTUALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Le maire de Jeuxey, propose de renouveler la convention d'adhésion au service commun d'instruction en matière du droit des sols et des autorisations de travaux de la Communauté d'Agglomération d'Epinal approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle convention.

- **URBANISME – CAE - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EPINAL POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIERE DE PUBLICITE EXTERIEURE**

Le maire de Jeuxey, la convention d'adhésion au service commun de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en matière d'instruction de la publicité extérieure approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle convention d'adhésion au service commun de la communauté d'agglomération d'Epinal pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'instruction de publicité extérieure.

- **. URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU**

Le maire, rappelle au conseil municipal que la commune de Jeuxy dispose d'un PLU dont la dernière procédure de modification a été approuvée par la délibération municipale n° 2023/08 du 10 mars 2023.

Le maire **propose** au conseil municipal de modifier l'article III de son règlement littéral, afin de réduire le recul de 30 m qui s'applique à toute construction s'implantant dans une zone UXa limitrophe d'une zone Nf. Cette opération vise précisément à permettre la réalisation d'un nouveau bâtiment commercial

Le maire propose également de modifier les articles 2 et 12 du règlement littéral de la zone N afin d'autoriser les stationnements liés aux activités déjà autorisées et d'en préciser les modalités. Cette opération vise, pour sa part, à permettre la réalisation d'un parking destiné à la clientèle d'un gîte et d'une salle commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **charge** le maire à lancer la démarche de modification simplifiée du PLU n°2 via le bureau d'études retenu, et lui autorise de signer tout document nécessaire au bon aboutissement du dit projet.

- **. FORET – DISTRACTION/APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER**

Le maire, porte à la connaissance du conseil municipal d'un projet de demande de distraction du régime forestier de 3 parcelles forestières. Cette opération est souhaitée afin de régulariser la cession des parcelles au Département des Vosges dans le cadre du projet de « liaison Épinal/Saint-Dié-des-Vosges »

Le conseil municipal, émet un avis favorable à la demande de distraction du régime forestier de ces 3 parcelles, et émet un avis favorable à la demande d'application du régime forestier aux parcelles proposées à titre de compensation.

- **. TRAVAUX – LOTISSEMENT PARC FLEURI – APPROBATION ETUDE DE MAITRISE D'OEUVRE + AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le maire de Jeuxy, rappelle le projet de requalification du parc fleuri, et présente le projet en phase AVP au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve** l'étude de maîtrise d'œuvre en phase AVP présenté le 11/09/2024 pour un montant de 645.093,18€HT, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de subventions, et **autorise** le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment de déposer les demandes de subventions auprès des cofinanceurs publics (Etat, Préfecture, Préfecture de région, Département des Vosges, Région Grand Est, Agences de l'Eau, et tout autre organisme financeur)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

SALLE DES ASSOCIATIONS

Inauguration de la salle des associations prévue le neuf novembre à 15h00

MAISONS FLEURIES

La remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le 06 novembre à 18h00.

LOTISSEMENT DU PARC FLEURI

Des carottages auront lieu le 12/09 afin de mesurer la perméabilité du sol.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une réunion de travail avec le SDEV aura lieu le 18/09 à 14h00

GROUPEMENT DE COMMANDE

Une réflexion est menée pour un groupement de commandes à l'échelle intercommunal pour de l'achat de pelets et de fuel.

Clôture du conseil : 23H00

Prochain conseil municipal : Le mercredi 30/10/2024 à 20h30

À JEUXEY, le 25 octobre 2024

Le Maire

Oreste TIMOTEO



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Oreste Timoteo'. The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official seal.